

## **Séance du 02 février 2016**

**Présents** : Jean-Pierre DZIADEK, Michel BODDAERT, Laurence BAREZEELE, Patrick WAYMEL, Bernadette CAUWEL, Marie-Françoise CARLIER, Régis DECOUVELAERE, Isabelle LOINGEVILLE, Julien HENNON

**Absents** : Sylvain MALNOU,

Le Conseil Municipal s'est réuni le 2 février 2016 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DZIADEK, Maire. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut légalement délibérer. Monsieur le Maire remercie les membres présents et les invite à étudier l'ordre du jour selon la convocation du 25 janvier 2016.

### **Pour information :**

- **Fiscalisation de la contribution « DECI »**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Sercus adhère au SIDEN-SIAN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ». La contribution pour l'année 2016 s'élève à 5<sup>€</sup> par habitant avec l'engagement de stabiliser ce montant jusqu'en 2020. Cette contribution peut être budgétisée en cas de refus de la fiscalisation. Après délibération, le conseil municipal refuse la budgétisation de la compétence « DECI », cette contribution sera donc fiscalisée.

- **Groupement de commande « Reliure et restauration »**

Monsieur le maire indique au conseil municipal que le Centre de Gestion du Nord propose un groupement de commande pour la reliure et la restauration des actes administratifs et de l'état civil. Le conseil municipal n'est pas contre mais souhaite revoir la question ultérieurement.

- **Débat d'orientation budgétaire**

Il faut prévoir les travaux de l'église, l'accessibilité.

- **Nouvelles adhésion au SIDEN SIAN**

- ✓ Adhésion de la commune de SERAIN (Aisne) avec transfert des compétences « Eau potable » et « Assainissement Collectif »
- ✓ Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent avec transfert des compétences « Assainissement non collectif », Assainissement collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines » sur le territoire de la commune de Montigny en Ostrevent (Nord)
- ✓ Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de La Neuville en Beine (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement non Collectif »

La séance a été levée à 22h30. Extrait certifié conforme à l'original.